

Note synthétique au sujet du «deuxième plan de sauvetage» de la Grèce

Introduction



Après des mois de tergiversation et la mise en œuvre d'un plan d'austérité et de casse sociale d'une violence extrême, les gouvernements européens se sont mis d'accord le 22 juillet sur un nouveau « plan de sauvetage » de la Grèce qui est présenté aussi comme « plan de sauvetage » de la zone euro.

Au-delà des déclarations tonitruantes, notamment de Nicolas Sarkozy, la réalité est loin de correspondre à ce que les citoyens européens sont en droit d'attendre de dirigeants qui leur avaient présenté la zone euro comme une zone vouée au développement économique et au progrès social.

Contenu du plan

Ce deuxième « plan de sauvetage » (après celui de mai 2010) comporte trois volets :

1. Le Fonds européen de stabilité financière (FESF) devrait jouer un rôle plus actif :

- le FESF est autorisé à acheter des obligations émises par l'État grec sur le « marché secondaire ». Autrement dit, il est autorisé à acheter des obligations émises auparavant et propriétés actuelles de banques, de compagnies d'assurance, d'autres financiers voire de spéculateurs. En principe, le FESF ne devrait pas agir comme un spéculateur, et cela devrait produire deux effets positifs :
 - une baisse des taux d'intérêt sur les titres grecs, car lorsque le FESF achète des obligations sur le marché secondaire, le prix de ces obligations augmente du fait de la hausse de la demande, cette hausse des prix est alors synonyme de baisse du taux d'intérêt,
 - une réduction du montant faciale de la dette grecque, car le FESF rachète, en fait, ces obligations pour le compte de la Grèce à un prix inférieur à leur valeur faciale,

- la maturité des prêts du FESF est allongée à quinze ans ;
- le taux d'intérêt de ses prêts est abaissé à 3,5 %.

2. Des créanciers privés (banques et assurances) sont appelés aussi à jouer un rôle, mais sur la base du volontariat :

- échanges des obligations grecques contre des titres de plus longue durée, jusqu'à trente ans ;
- reconduction d'obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance (le texte est muet sur les conditions de cette reconduction ; il est fort possible que les conditions restent les mêmes, autrement dit que le taux d'intérêt exigé demeure à un niveau élevé comme c'est le cas actuellement) ;
- rachat de dette grecque à un prix inférieur à sa valeur faciale.

3. Recapitalisation du secteur bancaire grecque : un apport de fonds privés de 25 milliards € est prévu.

Commentaires CGT

1. Un plan qui ne règle pas les problèmes de fond

Les gouvernements et les financiers présentent ce « plan de sauvetage » comme une réussite. C'est sans doute vrai dans l'optique des marchés financiers ; mais du point de vue du monde du travail le compte n'y est pas.

Salariés, privés d'emploi, retraités demeurent, comme par le passé, le « dindon de la farce ».

Loin d'une réussite, il s'agit en fait d'une fuite en avant qui ne règle pas les problèmes de fond, problèmes qui s'observent plus ou moins dans l'ensemble des pays européens :

- mauvaises conditions (du point de vue du travail et de l'environnement) de création des richesses et leur insuffisance, eu égard aux besoins sociaux et économiques ;
- partage défavorable des richesses produites au détriment du monde du travail ;
- poids écrasant des prélèvements financiers (dividendes et intérêts versés aux détenteurs de capitaux) ;

- place de plus en plus importante des marchés financiers et particulièrement des fonds spéculatifs dans l'économie.

La crise de l'euro a intensifié ces handicaps pour des pays comme la Grèce qui souffrent, en plus, du poids écrasant des :

- programmes d'austérité imposés par la Commission de Bruxelles et le FMI ;
- charges exorbitantes d'intérêt de la dette publique ; dette qui a fortement augmentée depuis la crise de 2007-2008.

Une partie importante de cette nouvelle dette est détenue par des financiers et spéculateurs qui exigent des taux d'intérêt exorbitants allant parfois jusqu'à 20 %.

Dans le cas de la Grèce, il faut aussi ajouter le poids écrasant des dépenses militaires.

Le « plan de sauvetage » ne règle donc aucun de ces problèmes et renforce en revanche, la position des marchés financiers.

2. Un plan qui répond aux exigences des marchés financiers

Sur le fond des problèmes structurels évoqués plus haut, la crise de l'euro a été amplifiée par trois facteurs majeurs :

- les « plans de sauvetage » des banques appliqués en 2008-2009 n'ont pas été utilisés pour renforcer les capacités productives, créer des emplois et augmenter les investissements productifs ; en conséquence, l'activité économique est restée faible. Les banques ont donné la priorité aux activités purement financières, voire spéculatives ;
- les traités interdisant à la Banque centrale européenne d'acheter directement les obligations émises par les États membres. La BCE a donc prêté de l'argent aux banques à des taux d'intérêt très faibles (moins de 1 %) ; celles-ci ont ensuite acheté des obligations d'États à des taux plus élevés. La différence est allée, in fine, dans les poches des actionnaires des banques ;
- les acteurs financiers, notamment les compagnies d'assurance, ont créé des contrats d'assurance spécifiques pour les dettes des États (les fameux CDS pour Credit default swap, ou « couverture en cas de défaillance »).

Les spéculateurs achètent ces contrats en fonction du degré de risque qu'ils associent aux obligations liées à ces contrats (c'est pourquoi on dit que ces contrats sont des « produits dérivés »). Lorsque le risque est jugé élevé, les spéculateurs exigent une rémunération plus importante, des taux d'intérêt plus élevés.

Le fait que la BCE ne soit pas autorisée à acheter directement des obligations émises par les états d'une part, et d'autre part le refus des banques d'acheter ces obligations créent des conditions propices pour la spéculation, comme on a pu le voir dans le cas de la Grèce.

Le second « plan de sauvetage » ne règle aucun de ces problèmes. :

- la BCE ne peut qu'intervenir indirectement, via les banques qui profitent de cette situation pour accroître leurs marges bénéficiaires ;
- les banques pourront continuer d'acheter des obligations dans un but purement financier ;
- idem pour les spéculateurs qui ont gagné des sommes considérables en achetant des obligations à bas prix sous prétexte que celles-ci comportaient des risques importants ;

- quant au FESF, il doit recourir aux marchés financiers pour « lever des fonds » qu'il va ensuite mettre à la disposition de la Grèce.

3. Dans l'intérêt des salariés, la solution consiste à rompre avec l'austérité, à revaloriser le travail et à mettre à contribution les financiers

En l'absence de réponses pertinentes aux problèmes fondamentaux, les « plans de sauvetage » vont se succéder sans résultats probants. Pire encore, chaque plan risque de provoquer de nouvelles difficultés nécessitant la mobilisation des fonds de plus en plus importants, un endettement croissant des autres pays et une accumulation de la crise et de l'austérité.

Ainsi, le « plan de sauvetage » des banques en 2008-2009 a créé de nouvelles bulles spéculatives (sur les matières premières, sur la dette publique, sur l'euro).

Il en est de même en ce qui concerne le premier « plan de sauvetage » de la Grèce ; il a attisé l'appétit des spéculateurs qui se montrent encore offensifs au lendemain de l'annonce du deuxième « plan de sauvetage ».

On voit bien que toute la stratégie européenne, soutenue par le FMI, consiste à créer les conditions financières pour que la Grèce puisse rembourser sa dette. La contrepartie de cette stratégie est la poursuite voire l'intensification de l'austérité, de nouvelles déréglementations, des privatisations tous azimuts...

C'est ce qu'ont vécu la plupart des pays en développement et des pays de l'Est dans les trois dernières décennies.

Au lieu de donner la priorité aux exigences des marchés financiers, il faut utiliser les fonds pour augmenter l'emploi et améliorer le potentiel productif du pays. Il faut arrêter le programme d'austérité et mettre en place un véritable plan d'urgence de relance économique et social.

Cette exigence ne concerne pas uniquement la Grèce. Elle s'impose à l'ensemble des pays européens parmi lesquels la France.

Dans cette perspective, il faut articuler les mesures immédiates aux considérations de plus long terme.

Dans l'immédiat, cinq mesures paraissent indispensables :

1. **créer des emplois et augmenter les salaires**, car le partage défavorable des richesses au détriment des salariés a été le facteur fondamental qui a déclenché la crise qui sévit dans le monde depuis 2007. De plus, la hausse des salaires est indispensable pour dynamiser l'économie ;

2. **mettre fin à l'austérité**, car les programmes d'austérité pèsent sur le pouvoir d'achat et l'emploi, affaiblissant davantage l'activité économique avec des effets négatifs, entre autres, sur les finances publiques. Ainsi, à cause des plans d'austérité, la croissance économique s'est encore affaiblie en Grèce (- 5 %).

Il faut accroître les dépenses publiques favorables au développement des capacités humaines et des capacités productives (éducation, santé, recherche-développement, infrastructures...). C'est indispensable pour dynamiser l'économie et accroître les ressources financières nécessaires pour réduire le déficit budgétaire et la dette publique ;

3. **conditionner toute aide publique** au respect des critères tels que l'emploi, les salaires...,

4. **augmenter l'impôt sur les hauts revenus, ceux du patrimoine et du capital,**

5. **créer un pôle financier public et établir un mécanisme de crédits à taux réduits** pour favoriser l'investissement productif : l'emploi, la formation, la recherche, les équipements... (taxer les banques n'est pas à la hauteur des enjeux : les banques devant prioritairement accorder des crédits en faveur de l'emploi et de l'investissement productif).

Ces mesures devraient être accompagnées de bien d'autres, particulièrement dans un cadre européen. Parmi celles-ci on peut surtout citer les suivantes :

- **établir un salaire minimum** dans les pays européens, mais également instaurer un droit social européen de haut niveau ;

- **harmoniser la fiscalité du capital** et notamment la base (assiette) de l'impôt sur les sociétés ;

- **lutter réellement contre les paradis fiscaux ;**

- **modifier les statuts de la BCE** notamment pour :

- faire de l'emploi l'objectif prioritaire de la BCE,

- autoriser l'achat des obligations émises par les États membres ;

- **créer une agence publique de notation** pour mettre fin aux pratiques scandaleuses des agences privées de notation.

Il convient de rappeler qu'en France, il existe déjà des moyens publics (Banque de France, Insee) permettant de connaître de façon suffisamment fiable la situation des entreprises de tailles différentes.

- **mettre en place une politique industrielle** pour éviter une division inadmissible du travail en Europe, certains (comme l'Allemagne) restant industriels, d'autres devenant des économies de service et de tourisme.

Conclusion

La situation très préoccupante de la Grèce et du reste de l'Europe exigerait enfin que les dirigeants européens, les mêmes qui ont mis en place les facteurs qui ont conduit à la crise, prennent conscience de leur échec et modifient de manière drastique leur politique. Malheureusement, les derniers signaux donnés, notamment le « pacte Euro plus », démontrent que l'aveuglement libéral continue de plus belle.

Les mois qui viennent, dès la rentrée de septembre, donneront de nouvelles occasions aux salariés et à tous les citoyens de réclamer à nouveau, une politique pour l'Europe enfin tournée vers le progrès social.